



DLAAP/980

Casablanca, le 07/06/2023

OBJET : REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DES CONCURRENTS RELATIVE A L'AO N° 33/2023

OBJET : PRESTATIONS DE NETTOYAGE, DESINFECTION, DESINSECTISATION ET TRAITEMENT ANTI-REPTILES DES SITES DU LPEE

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Question N°1 :

Nous aimerions savoir si les visites des lieux sont obligatoires dans le cadre de cet AOO 33/2023.

Question N°2 :

Dans le cas où les sites présentent des caractéristiques similaires, serait-il possible de procéder à une seule visite et de dupliquer le besoin aux autres sites correspondants ? Ou bien, est-il impératif de visiter chaque site individuellement ?

Réponse N°1 :

Les visites des lieux ne sont pas obligatoires dans le cadre de l'appel d'offre en objet.

Réponse N°2 :

Les sites ne représentent pas des caractéristiques similaires, il est préférable de procéder aux visites afin de mieux identifier les besoins.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.